

DEPARTEMENT
NORD
ARRONDISSEMENT
VALENCIENNES
CANTON
VALENCIENNES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2023

NOMBRE

de conseillers en exercice 33
de présents 24
de votants 30

2023/IS/RD/95

OBJET

**SUBVENTIONS
ATTRIBUEES AU
BUDGET PRIMITIF 2023**

CINQUIEME VOTE

**THEME : AFFAIRES
SOCIALES**

L'an deux mil vingt-trois, onze avril, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Saulve étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves DUSART, Maire.

Etaient présents : Mme AOUADI, Mme BIGARD, M. BROUILLARD, M. COLLART, M. COUPEZ, Mme DEFOORT, M. DELOGE, M. DUBOIS, Mme DURLIN, Mme DUTRIEUX, M. DUVANT, Mme GOSSET, Mme LADRIERE, M. LAMBERT, M. LAURENT, M. LEBON, M. LEBRUN, Mme MARCHETTI, Mme MOREL, Mme PERRIN, M. RUOL, M. THIOULET, Mme VERHAEGHE.

Etaient excusés avec pouvoir : Mme BELALOUZ qui a donné pouvoir à M. BROUILLARD, M. DUCATILLON qui a donné pouvoir à Mme AOUADI, M. GILLARD qui a donné pouvoir à M. COUPEZ, Mme GOUWY qui a donné pouvoir à Mme LADRIERE, Mme LEMAY qui a donné pouvoir à Mme MARCHETTI, M. SANNO qui a donné pouvoir à M. LAURENT.

Etaient excusés : M. ESMANS, Mme KARAOUZENE, M. MARESCAL.

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la Loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Afin de respecter les dispositions législatives applicables régissant les relations entre les communes et les associations quant à l'octroi de subventions et en application de l'article L2131.11 du Code général des collectivités territoriales concernant le contrôle de légalité des relations entre les communes et les associations, il s'avère nécessaire de procéder à plusieurs votes afin d'éviter toute illégalité de procédure.

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil Municipal, sauf ceux ayant un intérêt personnel à l'affaire, c'est-à-dire un intérêt distinct de celui de la généralité des habitants ou ceux dont la participation a une influence effective sur le résultat du vote, de bien vouloir se prononcer sur les subventions suivantes :

.../

Le Maire,

- Certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 05 avril 2023

- Certifie que cet acte a été soumis au contrôle de légalité

le **19 AVR. 2023**

- Certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché

le **19 AVR. 2023**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception en Sous-Préfecture



Le Maire,

Yves DUSART



C.C.A.S.	590 000,00 €
AGEVAL	199 875,00 €
Amicale du Personnel Communal	6 972,00 €
Association Jeannine Empisse Donneurs de Sang	450,00 €
Maison de Quartier Résidence La Pépinière	
Fonctionnement	1 000,00 €
Actions jeunes 13 / 17 ans	8 797,00 €
Conseillère ESF	6 500,00 €
ACTION CEJ CTJ	8 631,00 €
Actions contrat de ville	8 664,00 €
Complément masse salariale	21 244,00 €
Poste direction	49 000,00 €
	103 836,00 €
Jardins familiaux	487,00 €
Handi Loisirs	587,00 €
TOTAL	312 207 €


Mesdames AOUADI, DEFOORT et MOREL, Messieurs COLLART, DUSART, DUVANT, LAMBERT, LEBON et LEBRUN, intéressés par la question, ont quitté la salle et n'ont donc pas pu participer ni au débat, ni au vote.

La voix de Monsieur DUCATILLON, intéressé par la question, n'a pas été exprimée.

Vote : Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

 Yves DUSART



ESR JVA 0 1
 ESR JVA 0 1

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Saint-Saulve
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **23DEL12_0000055**
Objet : **Subventions attribuées au Budget Primitif 2023 - Cinquième vote - Thème : Affaires sociales**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-04-11 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 7.5 - Subventions
Identifiant unique : 059-215905449-20230411-23DEL12_0000055-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905449-20230411-23DEL12_0000055-DE-1-1_0.xml	text/xml	923 o
Document principal (Délibération) Nom original : D 55.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905449-20230411-23DEL12_0000055-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	89.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	19 avril 2023 à 09h37min16s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	19 avril 2023 à 09h37min19s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Rine
En attente de transmission	19 avril 2023 à 09h37min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 avril 2023 à 09h39min12s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 avril 2023 à 09h39min22s	Reçu par le MI le 2023-04-19

